

ANNEXE I
(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Auvergne, Boulevard de l' / Armand-Viau Nord, Rue	SUD	De 7h à 22h
Auvergne, Boulevard de l' / Aube, Rue de l'	NORD	De 7h à 22h
Bastien, Boulevard / Élisabeth-II, Rue	NORD	En tout temps
Bastien, Boulevard / Saint-Charles, Rue	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Bastien, Boulevard / Savard, Boulevard	SUD	De 7h à 22h
Bouvier, Rue / Basses-Terres, Rue des	NORD	En tout temps
Bouvier, Rue / New-Look, Club Jouet, Stationnement	EST	De 7h à 22h
Chauveau, Avenue / Saint-Jacques, Boulevard	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Élisabeth-II, Rue / Renoir, Rue	SUD	En tout temps
	OUEST	De 7h à 22h
	NORD	En tout temps
Galleries, Boulevard des / Complexe de la Capitale, Stationnement	SUD	De 7h à 22h
	EST	En tout temps
	NORD	De 7h à 22h
	OUEST	En tout temps
Godin, Avenue / Nolin, Rue	SUD	En tout temps

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Hubert, Rue / Place Fleur-de-Lys, Stationnement	OUEST	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Brumes, Rue des	NORD	En tout temps
Lebourgneuf, Boulevard / De Celles, Rue	EST	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Galeries, Boulevard des	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Gerbes, Avenue des	NORD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Gradins, Boulevard des	NORD	De 7h à 22h
	SUD	En tout temps
Lebourgneuf, Boulevard / Griotte, Rue de la	NORD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Le Mesnil, Rue	NORD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Rive-Boisée Sud, Rue de la	NORD	En tout temps
Masson, Boulevard / Abril, Rue d'	EST	En tout temps
Masson, Boulevard / De Musset, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Masson, Boulevard / Michelet, Rue	OUEST	De 7h à 22h

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Masson, Boulevard / Morand, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Masson, Boulevard / Père-Lelièvre, Boulevard	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Armand-Viau, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Chauveau, Avenue	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Costebelle, Avenue du	EST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Fontenelle, Boulevard	EST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Jean-Marchand, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Âtre, Rue de l'	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Blouin, Avenue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Père-Lelièvre, Boulevard / Central, Boulevard	SUD	En tout temps
	OUEST	En tout temps
	NORD	En tout temps
	EST	En tout temps
Père-Lelièvre, Boulevard / Chabot, Rue	EST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Darveau, Rue	NORD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / De Brugnion, Rue	EST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Labrecque, Rue	NORD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Neuvielle, Boulevard	EST	De 7h à 22h
	NORD	En tout temps
	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Vallon 40, Bretelle du	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Pierre-Bertrand, Boulevard / Beaucage, Rue	AUTRE	En tout temps
	OUEST	En tout temps
	EST	En tout temps

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Pierre-Bertrand, Boulevard / Chabot, Rue	EST	En tout temps
	OUEST	En tout temps
Pierre-Bertrand, Boulevard / Desrochers, Rue	OUEST	En tout temps
	EST	En tout temps
Pierre-Bertrand, Boulevard / Fortin, Rue	EST	En tout temps
	OUEST	En tout temps
Pierre-Bertrand, Boulevard / Lavoie, Rue	OUEST	En tout temps
Pierre-Bertrand, Boulevard / Nolin, Rue	EST	En tout temps
	OUEST	En tout temps
	AUTRE	En tout temps
Pierre-Bertrand, Boulevard / Rocailles, Rue des	EST	En tout temps
Plante, Avenue / Beaucage, Rue	EST	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Plante, Avenue / Chabot, Rue	SUD	En tout temps
	EST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Saint-Jacques, Boulevard / Allard, Rue	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Saint-Jacques, Boulevard / Broussaille, Rue de la	EST	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Saint-Jacques, Boulevard / Pasquier, Rue	SUD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Boyer, Rue	NORD	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Chauveau, Avenue	NORD	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Farinière, Rue de la	SUD	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Gradins, Boulevard des	SUD	En tout temps
Saint-Joseph, Boulevard / La Morille, Boulevard	SUD	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Lespérance, Avenue	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Saint-Joseph, Boulevard / Pierre-Bertrand, Boulevard	NORD	En tout temps

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Saint-Joseph, Boulevard / Viel, Rue	SUD	De 7h à 22h
Soumande, Rue / Blouin, Rue	NORD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Soumande, Rue / Exposition, Rue de l'	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Soumande, Rue / Hubert, Rue	NORD	En tout temps
	SUD	De 7h à 22h
Soumande, Rue / Monseigneur-Plessis, Rue	EST	En tout temps
	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / A.-R.-Décary, Rue	SUD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Ampère, Avenue	SUD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Fleur-de-Lys, Rue	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Foucault, Rue	SUD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Grand-Tronc, Rue du	SUD	En tout temps

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Marie-De-L'Incarnation, Rue	NORD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Masson, Boulevard	SUD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Monseigneur-Plessis, Rue	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Newton, Avenue	SUD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Pont-Scott, Avenue du	SUD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Proulx, Avenue	NORD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Saint-Jean-Baptiste, Avenue	NORD	En tout temps
	SUD	En tout temps
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Soumande, Rue	SUD	En tout temps
	NORD	En tout temps
Auvergne, Boulevard de l' / Aube, Rue de l'	SUD	De 7h à 22h
Bastien, Boulevard / Savard, Boulevard	NORD	De 7h à 22h
Chauveau, Avenue / CFP de Neufchâtel, stationnement	NORD	De 7h à 22h
Chauveau, Avenue / Centre Michel-Labadie, Ilot	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Élisabeth-II, Rue / Renoir, Rue	EST	En tout temps
Gradins, Boulevard des / Place Lebourgneuf, Stationnement	EST	En tout temps
Lebourgneuf, Boulevard / Brumes, Rue des	SUD	En tout temps
Lebourgneuf, Boulevard / Gerbes, Avenue des	SUD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / La Baie -Galeries de la Capitale, Stationnement	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Le Mesnil, Rue	SUD	De 7h à 22h
Lebourgneuf, Boulevard / Wal-Mart (Lebourgneuf), Stationnement	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Marie-De-L'Incarnation, Rue / Carrefour Jean-Coutu, Stationnement	EST	En tout temps
Masson, Boulevard / Abril, Rue d'	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Fontenelle, Boulevard	OUEST	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Âtre, Rue de l'	NORD	De 7h à 22h
Père-Lelièvre, Boulevard / Blouin, Avenue	SUD	De 7h à 22h

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Pierre-Bertrand, Boulevard / Rocailles, Rue des	OUEST	En tout temps
Saint-Joseph, Boulevard / La Morille, Boulevard	NORD	En tout temps
Saint-Joseph, Boulevard / Viel, Rue	NORD	De 7h à 22h
Soumande, Rue / Blouin, Rue	EST	En tout temps
Soumande, Rue / Hubert, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Dépôt à neige Michelet, Stationnement	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Père-Lelièvre, Boulevard	SUD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Pierre-Bertrand, Boulevard	SUD	De 7h à 22h

ANNEXE I
(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement 2 Les Rivières

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Pont-Scott, Avenue du	NORD	De 7h à 22h
Wilfrid-Hamel, Boulevard / Proulx, Avenue	SUD	De 7h à 22h

Annexe préparée le 12 mars 2003

par: _____
Marc des Rivières
Directeur, Division du transport
Service de l'aménagement du territoire